

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le **règlement numéro 381** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, **est entré en vigueur le 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017**, date de la signification de l'avis gouvernemental approuvant ledit règlement.

Le règlement numéro 381 vise à modifier les dispositions du document complémentaire concernant les mesures d'immunisation applicables aux constructions ou ouvrages autorisés en zone inondable.

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, également donné par Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le **règlement numéro 383** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, **est entré en vigueur le 8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017**, date de la signification de l'avis gouvernemental approuvant ledit règlement.

Le règlement numéro 383 vise à agrandir le périmètre d'urbanisation du secteur Bécancour de la Ville de Bécancour et à créer une nouvelle aire d'affectation « conservation » à même une partie de cet agrandissement afin de protéger et valoriser un milieu humide.

Tout intéressé peut consulter ces règlements au bureau municipal concerné ou au bureau de la MRC de Bécancour situé au 3689-1, boul. Bécancour, Bécancour (secteur Gentilly) sur les heures d'ouverture.

**DONNÉ** à Bécancour, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017.

**Line Villeneuve**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**